Compte-rendu des décisions prises en Conseil Municipal du 08 juillet 2022

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 09 juin 2022.

Vote unanime

- *Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.
Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Terrain, quartier 223, section B sous les n° 554-787 sis Rue de la Côte du Fourg.
- Bâtiment d'habitation, section A sous le n°1019 sis 2 Lot La Sourde.
- Terrain, section B sous les n°1076-1181-2351 sis 7 Lotissement Les Naiades.
- Bâtiment d'habitation, section A sous le n° 1397 sis 15 Lotissement Le Clos de la Chatillonnière.
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section B sous les n° 801-802 sis 23 Rue du Château Blanc.
- Bâtiment d'habitation, quartier 253, section ZA sous les n°339-346 sis 15 Lotissement Les Jardins de la Plaine.
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 152 sis 72 Rue de la Maisonnette.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n° 1908-1910-1925-1927 sis 289 Rue de Genève.
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 1443 sis 22 Lotissement Le Janivon.
- Bâtiment d'habitation, section A sous le n° 909 sis 405 Avenue Charles de Gaulle.
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section B sous les n° 63-975-976 sis 467 Rue Royale.

Pour la parfaite information des membres de l'Assemblée, Monsieur le Maire a présenté ci-après l'ensemble des devis signés depuis la dernière réunion, dans le cadre des délégations qui lui sont consenties.

MA/2022/131	KARINE			COMMUNE	XB	07/06/2022	PETITDIDIER	Législatives 12/6	15,50 €
MA/2022/132	KARINE			COMMUNE	XB	07/06/2022	PETITDIDIER	Législatives 19/6	15,50 €
MA/2022/133	KARINE			COMMUNE	XB	07/06/2022	PETITDIDIER	Remise de dictionnaire 16/6	75,00 €
MA/2022/134	MAGALI			COMMUNE	MD	03/06/2022	Alban et Julie	Encas réunion	23,00 €
MA/2022/135	CINDY			CCAS	EB	09/06/2022	AUX DELICATESSES TRAITEUI	REPAS CLOS QUINAT 21/06/2022	90,00 €
MA/2022/136	MAGALI	ENG 114		COMMUNE	FLR	09/06/2022	LE CHANGE	Fournitures collectives maternelle	685,31 €
MA/2022/137	MAGALI	ENG 115		COMMUNE	FLR	09/06/2022	LE CHANGE	Fournitures moyens 2 maternelle	436,65 €
MA/2022/138	MAGALI	ENG 117		COMMUNE	FLR	10/06/2022	NATHAN	Fournitures collectives maternelle	293,51 €
MA/2022/140	EMILIE			COMMUNE	XB	13/06/2022	LIBRAIRIE CELESTINE	Fournitures animations 2022	40,65 €
MA/2022/141	EMILIE			COMMUNE	XB	13/06/2022	LA FOIR'FOUILLE	Fournitures Partir en Livre	40,00 €
MA/2022/142	EMILIE			COMMUNE	XB	13/06/2022	LIBRAIRIE CELESTINE	Achats de livres	445,87 €
MA/2022/143	KARINE			COMMUNE	XB	14/06/2022	PETITDIDIER	Pour le 21 juin 2022	75,00 €
MA/2022/144	KARINE			COMMUNE	MD	14/06/2022	VIVAL	Eau funérailles bozzaco colona	10,26 €
MA/2022/145	CINDY			CCAS	XB	14/06/2022	CARREFOUR MARKET	Courses repas des familles	15,39 €
MA/2022/146	MAGALI			COMMUNE	MT	15/06/2022	BERGER LEVRAULT	Certificat BL.connect 3 ans	460,00 €
MA/2022/147	CINDY			CCAS	XB	16/06/2022	VIVAL	Colis d'urgence M. CARVALHO	30,50 €
MA/2022/148	MAGALI			COMMUNE	MD	16/06/2022	Alban et Julie	Repas équipe : prépa élection	43,20 €
MA/2022/149	KARINE			COMMUNE	MD	16/06/2022	CARREFOUR MARKET	chargeur portable élus	1,90 €
MA/2022/150	KARINE			COMMUNE	MD	16/06/2022	CARREFOUR MARKET	éléctions +remise de dictionnaire	157,27 €
MA/2022/151	MAGALI			COMMUNE	FLR	09/06/2022	LE CHANGE	Fournitures moyens 2 maternelle	329,80 €
MA/2022/152	AUDREY			COMMUNE	XB	22/06/2022	DEVICTIO	Formation InDesign Emilie PACCALLET	1 080,00 €
MA/2022/153	MAGALI			COMMUNE	FLR	22/06/2022	LE CHANGE	Fournitures PS1 - MATERNELLE	298,75 €
MA/2022/154	NICOLE			COMMUNE	XB	22/06/2022	UGAP	Mobilier 11 et 12 ème classe	13 021,01 €
MA/2022/155	MAGALI			CCAS	MD	23/06/2022	PHARMACIE ROUX	Fourniture CCAS	36,26 €
MA/2022/156	MAGALI			COMMUNE	FLR	22/06/2022	LE CHANGE	Fournitures PS1 - MATERNELLE	389,45
MA/2022/157	MAGALI			COMMUNE	FLR	27/06/2022	LE CHANGE	Fourniture primaire CE2	729,52
MA/2022/158	MAGALI			COMMUNE	FLR	27/06/2022	LE CHANGE	Fourniture primaire	640,31
MA/2022/159	MAGALI			COMMUNE	FLR	27/06/2022	LE CHANGE	Fournitures GS1 - MATERNELLE	417,89
MA/2022/160	MAGALI	ENG 1		ASST	BP	27/06/2022	CAPDIS	Fourniture lait de chaux NEUTRALAC - hygiénisation des boues STEP	6 307,20
MA/2022/162				Commune	XB	27/06/2022	MICRO BIB	Licences sup. SAPENTIA + scannette BIBLIO	550,80
MA/2022/163	CHARLOTTE	124		COMMUNE	EB	24/06/22	URBAN CONSEIL	Convention d'honoraires - assignation Mme DEYDIER	3 600,00
MA/2022/164	MAGALI	125		COMMUNE	FLR	29/06/22	FAURE	Devis 57957 Transp piscine CM1 sept > déc 2022	1 150,00
MA/2022/165	MAGALI	127		COMMUNE	FLR	29/06/22	FAURE	Devis 57959 Transp piscine CE1 mars > juin 2023	1 150,00
MA/2022/166	MAGALI	128		COMMUNE	XB	29/06/2022	UGAP	Mobilier 11 et 12 ème classe	338,40

Prend acte des DIA et des devis.

Décision n°14/2022 - **URBANISME - CONSULTATION URBAN CONSEIL– Assignation de Mme Catherine DEYDIER devant le Tribunal judiciaire de Lyon aux fins d'obtenir la vente forcée des parcelles 223 B 70, 71, 72 sises La Croisette à Villieu-Loyes-Mollon acquise par voie de préemption (arrêté n°005/2022 du 27 janvier 2022)**

VU l'arrêté de consignation en date du 12 mai 2022 aux fins d'obtenir la vente forcée des parcelles 223 B 70, 71, 72 sises La Croisette à Villieu-Loyes-Mollon acquise par voie de préemption (arrêté n°005/2022 du 27 janvier 2022)

CONSIDÉRANT le projet de convention d'honoraires entre le cabinet d'avocats URBAN CONSEILS, SELARL d'avocats inter-barreaux dont le siège social est sis 14 rue de la Charité, 69002 LYON, et la commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON en date du 24 juin 2022,

Accepte ladite convention d'honoraires qui se décompose de la manière suivante :

- Diligences incluses dans le forfait

- Forfait ouverture de dossier : 60 € TTC
- Etape 1 : Courrier de mise en demeure : 300 € TTC
- Etape 2 : Assignation : 1680 € TTC
- Etape 3 : Audience : 780 € TTC

Facturation hors forfait : Taux horaire avocat de 150,00 € HT, taux horaire déplacement avocat de 75,00 € HT, taux horaires secrétariat juridique de 80,00 € HT.

Soit un budget prévisionnel estimatif total s'élevant à 3 600,00 € TTC (trois mille six cent euros).

Prend acte de la décision n°14/2022.

Décision n°15/2022 - **FINANCES – Achat du véhicule RENAULT MASTER pour les services techniques**

CONSIDÉRANT le devis COTIERE AUTO pour l'achat d'un véhicule RENAULT MASTER immatriculé FA-132-YA en remplacement du JUMPER TRIBENNE CITROEN immatriculé 52-53-YQ-01, pour une utilisation par les services techniques municipaux.

Accepte la signature du bon de commande n°BDC07498 pour un montant de 30 295,76 € HT (trente mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes HT) soit 36 293,76 € TTC (trente six mille deux cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes TTC).

Ce montant comprend l'achat du véhicule garanti 6 mois « OPTEVEN », l'installation d'un gyrophare et d'un tri flash ainsi que la carte grise et les bandes réfléchissantes (ces deux points étant offerts).

Prend acte de la décision n°15/2022.

INSTITUTION

Délibération 01_07_2022 - **Délégations consenties au Maire – Modifications**

Propose à l'Assemblée de porter le montant jusqu'auquel Monsieur le Maire peut exercer le droit de préemption par délégation à 1 500 000 €.

Décide que ces délégations pourront être exercées par Madame la 1ère adjointe en cas d'absence ou d'empêchement de sa part pour exercer sa suppléance pleine et entière.

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 02_07_2022 – **Mise à jour du tableau des commissions municipales**

Décide de procéder au vote de la mise à jour du tableau des commissions municipales en intégrant Madame Nicole QUINTANA dans les commissions selon ses souhaits, conseillère installée depuis le 20 mai 2022 en remplacement de Madame Lene NOVELLA, décédée.

Responsables	Commissions	Noms
Eric BEAUFORT	**FINANCES** **RESSOURCES HUMAINES** **ASSURANCES**	Adjoints Annie BERLAND Roselyne BURON Joëlle KRUCHTEN Paméla NESTEROVITCH
Rita ERIGONI	**URBANISME**	Adjoints Rémy BRUNETTI Christine CASTEUR Frédérique CHRISTIN Bernard GUERS Paméla NESTEROVITCH
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE **VIE ASSOCIATIVE** **VIE CULTURELLE** **GESTION DEMANDES DE SUBVENTIONS**	Adjoints Annie BERLAND Roselyne BURON Christine CASTEUR Hélène JOSSERAND Joëlle KRUCHTEN Olivier RIGAUD
Alain GONARD	**POLICE**	Adjoints Sébastien BOUSSELIN Philippe DORKEL Jean-Marc MAZAT Olivier RIGAUD
	ENVIRONNEMENT **AMENAGEMENT URBAIN**	Adjoints Alain BENGUIGUI Annie BERLAND Sébastien BOUSSELIN Roselyne BURON Frédérique CHRISTIN Bernard GUERS Jean-Marc MAZAT Nicole QUINTANA

	BATIMENT NEUF **CONSTRUCTION** **SUIVI CHANTIER BATIMENTS COMMUNAUX**	Adjoints Annie BERLAND Guillaume LARDON Olivier RIGAUD
Marie DOMINGUEZ	**FETES ET CEREMONIES**	Adjoints Philippe DORKEL Jean-Marc MAZAT Olivier RIGAUD
	CIMETIERE	Adjoints Alain BENGUIGUI Sébastien BOUSSELIN Michel COLLET Jean-Marc MAZAT Paméla NESTEROVITCH
	POMPIERS	Adjoints Bernard GUERS Hélène JOSSERAND Joëlle KRUCHTEN Jean-Marc MAZAT
	HANDICAP, ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS	Adjoints Christine CASTEUR Hélène JOSSERAND

Serge THEBAULT	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Adjoints Alain BENGUIGUI Roselyne BURON Bernard GUERS Jean-Marc MAZAT
	COMMUNICATION	Adjoints Alain BENGUIGUI Christine CASTEUR Joëlle KRUCHTEN Paméla NESTEROVITCH
	INFORMATIQUE ET TECHNIQUES DE COMMUNICATIONS	Adjoints Alain BENGUIGUI
Sylvie BLANCHARD	**CCAS** INTERGENERATIONNELLE	Adjoints Roselyne BURON Christine CASTEUR Marie DOMINGUEZ Hélène JOSSERAND Joëlle KRUCHTEN
Michel BOZZACO COLONA	ENTRETIEN ET EQUIPEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX GESTION DES BATIMENTS LOCATIONS DE SALLES RELATIONS AVEC LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE	Adjoints Philippe DORKEL Guillaume LARDON Jean-Marc MAZAT Olivier RIGAUD
Florence LA ROSA	VIE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE	Adjoints Annie BERLAND Frédérique CHRISTIN Valérie MARZOLLA Pamela NESTEROVITCH Nicole QUINTANA
	BIBLIOTHEQUE	Adjoints Roselyne BURON Joëlle KRUCHTEN Valérie MARZOLLA

Bruno PICHAT	VOIRIE, RESEAUX ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	Adjoints Annie BERLAND Michel COLLET Guillaume LARDON Jean-Marc MAZAT

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

SOCIAL

Délibération 03_07_2022 - **CCAS - Système National d'Enregistrement des Logements Locatifs Sociaux - Convention entre Madame la Préfète de l'Ain et la Commune - Validation**

Valide le souhait de la commune de devenir service enregistreur des demandes de logement social.

Décide d'approuver le projet de convention entre l'Etat et la commune permettant l'adhésion de la commune de Villieu-Loyes-Mollon au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

FINANCES

Délibération 04_07_2022 - **Protocole d'accord entre la société TSA et la Commune – Acceptation**

Approuve le protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société TSA pour un montant de 70 000 €.

Donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la délibération et notamment signer le protocole d'accord transactionnel.

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 05_07_2022 - **Signature de deux conventions annuelles 2022-2023 pour les séances de natation scolaire organisées au centre aquatique de Saint-Vulbas – Classes de CE1 et CM1**

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour la natation scolaire 2022-2023 à intervenir avec la commune de Saint-Vulbas pour les élèves de CE1 et de CM1.

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 06_07_2022 - **Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association EAUSOLEIL Rhône-Alpes – Projet jeune de solidarité internationale**

Accepte d'attribuer une subvention de cent (100) euros à Monsieur Christopher ARHIMAN au mois d'octobre 2022 pour le projet d'adduction d'eau par pompage solaire au Maroc organisé par l'association eauSoleil.

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 07_07_2022 - **Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – Contrat de projet**

Décide la création à compter du 1er août 2022 d'un emploi non permanent au grade d'attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : municipalisation des services enfance / jeunesse au sein des services communaux.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 12 mois à 18 mois.

Autorise Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil dans le cas de recrutement d'agent contractuel non titulaire par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération 08_07_2022 - **Modification du tableau des effectifs**

Décide de valider la suppression d'un emploi à temps complet de directeur général adjoint relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre des emplois des rédacteurs territoriaux.

Décide de valider la création d'un emploi à temps complet d'adjoint à la Direction Générale relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre des emplois des rédacteurs territoriaux.

Décide de valider la création d'un emploi non permanent au grade d'attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet pour mener à bien le projet suivant : municipalisation des services enfance / jeunesse au sein des services communaux.

Autorise Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil dans le cas de recrutement d'agent contractuel non titulaire par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Tableau des emplois

Filière	Emploi	Nbre de poste	Poste pourvu	Cadre d'emplois	Cat.	Groupe de fonction
	Emplois permanents à temps complet					
Administrative						
	Directeur Général des Services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants	1	0	Attaché Territorial	A	A1
	Directeur Général des Services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants	1	1	Attaché territorial Emploi fonctionnel	A	A1
	Adjoint à la Direction Générale	1	0	Rédacteur Territorial	B	B2/B3
	Responsable Gestionnaire comptabilité/RH	1	1	Adjoint administratif	C	C1
	Agent d'accueil et secrétaire au service de l'urbanisme	1	1	Adjoint administratif	C	C4
	Agent gestion des salles – Cimetières – Commandes	1	1	Adjoint administratif	C	C3

	Agent d'accueil – Etat-civil – Elections	1	1	Adjoint administratif	C	C3
	Agent en charge des ressources humaines	1	1	Adjoint administratif	C	C2
	Agent administratif polyvalent	3	2	Adjoint administratif	C	C4/C5
	Agent polyvalent assistanat de direction/ secrétariat général/commu nication	1	1	Adjoint administratif	C	C2
	Agent encadrant service à la population	1	1	Adjoint administratif	C	C2
Police Municipale						
	Agent de police municipale	2	1	Brigadier	C	
Social						
	Agent des écoles maternelles	3	3	ATSEM	C	C4
	Agent polyvalent en charge des enfants et du ménage	1	1	Adjoint technique	C	C4
Culturelle						
	Agent polyvalent en charge de la bibliothèque et de la communication	1	1	Adjoint du patrimoine	C	C4
Technique						
	Responsable des Services Techniques	1	0	Technicien Territorial	B	B2

	Responsable du Centre Technique Municipal	1	1	Agent de maitrise	C	C1
	Responsable bâtiment	1	0	Adjoint Technique	C	C1
	Responsable voirie/espaces verts	1	1	Adjoint Technique	C	C2
	Ouvrier polyvalent affecté à la voirie, aux espaces verts et aux bâtiments	8	6	Adjoint Technique	C	C4/C5
	Ouvrier polyvalent affecté à l'entretien et au nettoyage des bâtiments communaux	4	4	Adjoint technique	C	C5

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

URBANISME

Délibération 09_07_2022 - **Recensement des chemins ruraux – Suspension des délais de prescription**

Accepte de réaliser un recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune afin de suspendre la prescription de 30 ans qui permet une appropriation de fait.

Autorise Monsieur le Maire a arrêté par délibération le tableau récapitulatif des chemins ruraux, prise après enquête publique réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

PATRIMOINE

Délibération 11_07_2022 - **Cimetière– Reprise des concessions à l'état d'abandon dans les cimetières communaux**

Valide les articles ci-après :

Article1 : Décide de prononcer la reprise des concessions définitivement constées à l'état d'abandon indiquées ci-dessous :

Cimetière de Villieu :
-VE 07 monsieur Joseph GADEL
-VE 13 monsieur Jean-Frédéric COLLET
-VF 30 madame Marie-Félicie BADEL épouse GAILLARD
-VG 39 madame Marie CHANAY née COMTE
-VG 48 monsieur René COMTE
-VD 31 monsieur Jean-Frédéric COLLET

Cimetière de Loyes :
-LG 06 monsieur Marius PACCALET
-LE 10 madame Jeanne Marie Claudine BÉRAUD veuve MELLET
-LD 15 monsieur Louis MOLLARD
-LE 01 monsieur Benoit ARMAND
-LE 09 madame Antoinette GOY
-LG 37 monsieur Louis FAUCHERY
-LG 59 monsieur Claudius GIRARDIER
-LD 18 monsieur Pierre DURAND et monsieur Marc MARTIN

Cimetière de Mollon :
-MA 08 monsieur Joseph GRIMOUD
-MA 10 monsieur Michel Jérôme COLLET
-MA 11 monsieur Pierre MELLET
-MA 13 madame GUÉRAUD née Marie-Joséphine PERENET
-MA 18 monsieur Charles RICHARD
-MA 01 madame Eugénie THELOZ épouse COLLET

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concession listées à l'article 1er.

Article 3 : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Article 4 : Les terrains repris, une fois libérés de tous corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 8 juillet 2022
Le Maire,
Eric BEAUFORT

MAIRIE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON 01800